

La médecine scolaire en pleine tourmente

 S.O.S. médecins scolaires. La députée MR Florence Reuter (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) tire la sonnette d'alarme : « *L'école est par nature l'endroit où la prévention et l'éducation à la santé sont des enjeux essentiels, alors que les problèmes de santé ou de bien-être en général touchent de plus en plus de jeunes et de familles* », explique-t-elle. « *Dans la promotion de la santé à l'école, les médecins scolaires tiennent un rôle particulièrement important, tant pour les conseils que pour le dépistage, la vaccination ou d'autres traitements.* »

Le souci, c'est qu'il y a pénurie de médecins scolaires en Wallonie et à Bruxelles (un tiers des centres de promotion de la santé à l'école (PSE) en souffrent). Le problème n'est pas neuf. En 2006, un arrêté du gouvernement avait permis d'engager des praticiens n'ayant pas encore de certificat de médecine scolaire ou de diplôme spécialisé en santé publique, en vue de faciliter le recrutement de médecins scolaires. Les candidats devaient s'engager à obtenir les titres requis dans les trois ans.

MANQUES CRIANTS

« *Pourtant l'association professionnelle des médecins scolaires souligne encore des manques criants* », poursuit M^{me} Reuter : « *absence de normes d'encadrement du person-*

nel, absence de valorisation du rôle du médecin actif en PSE, absence de consensus sur la formation de base du médecin scolaire, non-reconnaissance de la formation spécifique de l'infirmière scolaire... »

Bref, la pénurie de médecins scolaires est surtout due, selon l'association, à un statut moins attractif que celui des généralistes. La ministre Milquet n'est évidemment pas surprise, la problématique étant identique à celle relevée dans le secteur des consultations ONE, où l'on constate aussi que près d'un acte médical sur deux est posé par un médecin qui a plus de 55 ans.

« *Je suis consciente que la médecine scolaire souffre à la fois de la pénurie due à la faible rémunération des prestations mais due aussi aux départs forcés à la pension, à 65 ans, pour les prestataires indépendants qui souhaiteraient poursuivre leurs activités* », confirme la ministre qui insiste encore sur un autre facteur handicapant : la difficulté de remplacer les médecins malades ou en congé de maternité.

Elle promet de remédier à la situation en valorisant le statut de médecin scolaire, par rapport à sa rémunération, à sa formation et à l'attractivité de la profession.

UNE SOLUTION POUR L'ONE

Pour les consultations ONE, elle a amené le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à approuver un projet d'arrêté qui permet une réduction de l'écart existant entre les honoraires versés par l'ONE aux médecins qui colla-

borent avec lui et les honoraires qui leur sont versés par l'Inami. D'ici 2018, ce différentiel d'environ 10 % devrait être résorbé. ■

D.SW.